



CIVAM INFO

POITOU-CHARENTES

En bref 2

Elevage 3-4

- Abreuvement des animaux : des éleveur·euses qui ont soif d'apprendre !
- Quand les éleveur·euses deviennent des infirmier·es pour leurs ovins

PAC 5-6

Mieux comprendre le fonctionnement des MAEC en Nouvelle-Aquitaine et anticiper la prochaine programmation

Grandes cultures 6-7

- Pourquoi et comment adopter les couverts végétaux ?
- Aménager sa ferme pour héberger la biodiversité : vers des paysages vivants et productifs

Circuits courts 8-9

- Transformer ses productions maraîchères : une piste de valorisation qui mérite d'être étudiée
- Le territoire des irréductibles pratiques agroécologiques

Portrait 10

La ferme du GAEC du Salboire : un potentiel riche sur des terres de Gâtine

Réseau 11

- Lancement de la formation « Entreprendre en Agriculture Paysanne » dans le Poitou-Charentes !
 - Retour sur Les Assises Fermières

Bonne lecture !

CIVAM = Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural

La formation des agriculteur·rices en danger

Depuis les débuts des CIVAM, **la formation des agriculteur·rices est au cœur de nos activités**. En effet, il nous semble essentiel de se former tout au long de sa carrière, afin de pouvoir s'adapter aux nouveaux enjeux de notre époque : changement climatique, préservation des ressources, etc. Ces formations sont surtout financées par le biais du fonds Vivéa.

Cependant, **ce financement crucial est partiellement remis en question** : "VIVÉA, le fonds d'assurance formation des chefs d'exploitation et d'entreprise agricole, a dû, à regret, procéder à un ajustement budgétaire temporaire de ses financements de formation, à la suite d'une actualisation tardive et significative des prévisions de collecte 2025 transmises par la MSA, le 14 octobre dernier." [Extrait du communiqué de presse de Vivéa] Ce sont donc **4 demandes de financement sur 8 déposées qui nous ont été refusées** pour fin 2025, une situation sans précédent. Toutes les structures de formation agricole sont concernées, mais pas de la même façon. Ainsi, toutes les formations de l'Atelier Paysan ont été jugées non prioritaires, ce qui représente 76 journées de formation annulées en 2025, plus de 280 paysan·nes concerné·es et 210 000€ de ressources perdues.

Et pour 2026, il est déjà prévu de resserrer la ceinture : entre autres choses, un plafond de formation rabaisé à 2 000€/agriculteur·rice au lieu de 3 000€ et une limitation du nombre de porteur·euses de projet financé·es via Vivéa. Malgré ce contexte difficile, nous continuons de tout mettre en œuvre pour pouvoir poursuivre nos actions de formation et répondre aux besoins de nos adhérent·es.

Pour terminer sur une **note plus joyeuse**, nous vous souhaitons une excellente fin d'année, en espérant que 2026 soit source de nouvelles inspirations pour des campagnes vivantes !

Mathieu Mallet, président du Réseau CIVAM Poitou-Charentes et Laetitia Stroesser, référente communication

POUR DES CAMPAGNES VIVANTES

EN BREF

De ferme en ferme 2026 !

Les CIVAM des Deux-Sèvres rejoignent cette année les CIVAM de la Vienne dans l'aventure ! Cet évènement national aura lieu les **25 et 26 avril 2026**, avec pour thème **l'alimentation**. L'objectif ? Valoriser l'agriculture durable et les savoir-faire paysans auprès du grand public en ouvrant les fermes pour des visites guidées, des dégustations et animations.



De Ferme en Ferme

Intéressé·e par cette aventure ? Les inscriptions sont ouvertes ! Plus d'informations auprès de Géraldine : 06 42 07 72 88 / geraldine.angebault@civam.org

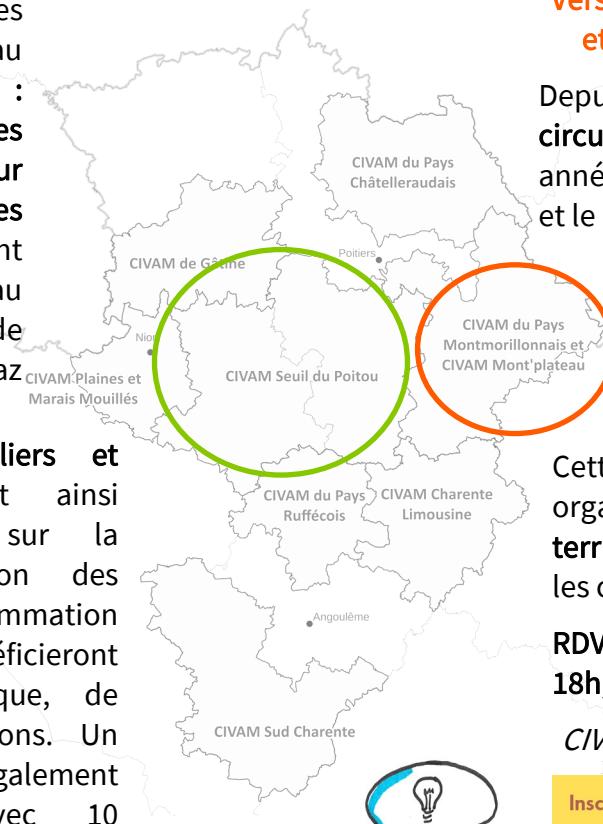
3, 2, 1 ... Fabacéé !

Les CIVAM du sud Deux-Sèvres vont participer à un nouveau projet intitulé **Fabacéé** : **"Financer et Accompagner les Besoins des Agriculteurs pour Créeer des Économies d'Énergie"**. Les objectifs sont d'adapter les fermes au changement climatique et de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

Treize agriculteurs céréaliers et polyculteurs-éleveurs vont ainsi travailler en collectif sur la diminution de l'utilisation des intrants et de la consommation énergétique directe. Ils bénéficieront d'un diagnostic énergétique, de rencontres et de formations. Un groupe similaire s'est également formé en Vienne, avec 10 éleveur·euses et céréalier·es.

CIVAM Seuil du Poitou

Réseau CIVAM Poitou-Charentes



Vers un approvisionnement local et une marque de territoire !

Depuis quelques années, le **forum circuit court** se reconduit chaque année en convention avec la CCVG et le CIVAM. L'objectif : organiser un temps commun entre producteur·rices, acheteur·euses de la restauration publique et privée et élu·es.

Cette année, le forum sera organisé autour de la **marque de territoire** afin d'approvisionner les cantines en produits locaux.

RDV le **4 février 2026, de 14h à 18h, à Valdivienne** !

CIVAM du Pays Montmorillonnais



Inscription obligatoire
par mail ou QR code
projetsalimentaires86.civam@gmail.com
Numéro de téléphone :
0604965387



Vers une sécurité sociale de l'alimentation dans le Mellois !

Après un an et demi de travail, le CIVAM Seuil du Poitou et plusieurs partenaires du secteur social ont donné le coup d'envoi d'un projet autour de la **sécurité sociale de l'alimentation**. Deux évènements ont déjà eu lieu :
- un stand à la journée de transformation du collectif Melle Alimenterre pour faire connaître le projet plus largement
- une première **rencontre du bien manger**, qui a réuni une vingtaine de personnes pour cartographier collectivement les lieux où l'on peut trouver à manger

Si le projet vous intéresse, n'hésitez pas à contacter le CIVAM Seuil du Poitou !

CIVAM Seuil du Poitou

Vers un outil collectif multi-production à Adriers ?

Le fort potentiel d'un local déjà aménagé a fait naître le projet d'un centre de tri et de conditionnement d'œufs, ainsi que celui d'un laboratoire de transformation végétale. La réflexion est en cours sur la conjugaison des deux activités dans le même local. Le groupe des maraîcher·es s'est réuni le 1er décembre pour discuter du projet. Affaire à suivre...

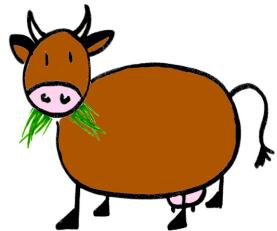
CIVAM du Pays Montmorillonnais

ABREUVEMENT DES ANIMAUX : DES ÉLEVEUR·EUSES QUI ONT SOIF D'APPRENDRE !

Modifier le réseau d'abreuvement dans le bâtiment, mettre en place un forage, faire le réseau au champ, stabiliser le sol au niveau des abreuvoirs ou encore aménager la sortie d'une source : nous en avions des projets sur lesquels échanger ! Romain Salle, spécialiste des sujets d'abreuvement à l'Institut de l'Elevage, est venu apporter quelques repères et infos techniques aux éleveur·euses laitiers du Châtelleraudais.

Souvent, les urines prélevées et analysées par le GDS révèlent un manque d'hydratation des bovins. **Pour permettre même aux dominées de boire suffisamment au champ**, quelques règles sont à retenir :

- Les signes qui doivent vous alerter : des abreuvoirs vides, des traces de chemin piétiné.
- L'emplacement idéal : les animaux ne devraient pas marcher plus de 200m pour venir boire (au-delà, la compétition augmente), ne pas positionner l'abreuvoir sous la clôture électrique ni à l'entrée du pré ou proche du râtelier, ne pas le positionner à l'aplomb de l'ombre (salissement par les feuilles et forte mobilisation par les dominantes).
- Stabiliser autour des abreuvoirs : préférer le granulat au béton, positionner l'abreuvoir sur un petit dôme et prévoir 3m voire 4m autour du bac.



Si l'on souhaite mettre en place ou modifier son réseau d'eau au champ, encore quelques conseils :

- Pas moins de 32 mm de diamètre pour les tuyaux ! Un trop petit diamètre diminue fortement le débit, augmente la consommation électrique et entraîne un sous-abreuvement.
- Réduire au maximum les raccords et préférer le plastique au laiton pour des questions de dépôt dans nos zones calcaires.
- Enterrer les tuyaux à 50 cm minimum de profondeur et poser un grillage avertisseur détectable. L'eau qui circule dans des tuyaux posés au sol est trop chaude, ce qui gêne les bêtes et augmente les risques de problème bactériologique.
- Garder une trace du réseau enterré : plan et photos imprimés, repères visuels (ex : regards ou couteaux de faucheuses aux raccords).

Et pour limiter les fuites ?

- Penser à couper l'eau quand les bêtes ne sont pas dans le parc.
- S'équiper d'un système à fixer sur le compteur et connecté au téléphone. Cela permet de repérer facilement les anomalies (50€ pour l'anneau + 150€ HT pour le boîtier et l'abonnement pour 2 ans, puis 15€ d'abonnement tous les 2 ans)

Le groupe s'est rendu l'après-midi chez des éleveurs récemment installés, qui souhaitent améliorer les systèmes d'abreuvement au bâtiment et au champ : du **conseil collectif complété par le regard de l'intervenant** ! Une journée à la sauce CIVAM et co-organisée avec l'Institut de l'Elevage et VienneAgroBio pour encore plus de pertinence.

La prochaine thématique abordée de la même manière : **les chemins d'accès au pâturage en février 2026**. Tenez-vous prêt·es !

Coline Bossis, animatrice aux CIVAM du Pays Châtelleraudais et du Pays Montmorillonnais

QUAND LES ÉLEVEUR·EUSES DEVIENNENT DES INFIRMIER·ES POUR LEURS OVINS

Lors d'une journée de formation, les agriculteur·rices du CIVAM de Gâtine ont appris avec Elodie Larroque, vétérinaire au cabinet des Charmilles de Parthenay, comment apporter des soins et garantir la santé de leur troupeau ovin.

Devenir éleveur·euse infirmier·e est utile aussi bien pour l'agriculteur·rice que pour le·la vétérinaire. En effet, ce/cette dernier·e va gagner du temps en ayant au téléphone une personne capable d'analyser correctement l'environnement de la ferme, son troupeau et l'état de son animal.

Au cours de la journée de formation, **plusieurs recommandations** ont été formulées par la vétérinaire :

- Le bilan sanitaire annuel est nécessaire, afin de prendre le temps avec un·e professionnel·le de la santé animale et de faire un état des lieux de son troupeau. C'est l'occasion pour l'éleveur·euse de poser des questions au/à la vétérinaire.
- Le carnet sanitaire est un outil essentiel pour un bon suivi de son troupeau.
- Afin d'évaluer l'état d'un animal, le point le plus important est de prendre la température avec un thermomètre bien plaqué contre les muqueuses.

Les **causes de quelques maladies courantes** ont été présentées. La mammite, par exemple, peut être expliquée par une mauvaise tétée de l'agneau ou par une mauvaise hygiène de la litière. Une analyse visuelle du lait peut être réalisée à l'aide de 4 récipients pour récolter le lait de chacun des 4 trayons. Si le lait a une couleur de bière, alors il y a un problème d'infection.

L'après-midi, le groupe a pu **manipuler des animaux**, sonder un agneau, pratiquer l'observation de l'état général d'une brebis des pieds à la tête et observer au réfractomètre la qualité du colostrum. Le temps fort a été **la pratique de l'autopsie sur une bête**, que la vétérinaire a euthanasiée sur place. Les participant·es ont ainsi pu observer comment ouvrir un animal, l'emplacement et l'état de chacun des organes.

Cette journée a permis de **redonner confiance aux éleveur·euses présent·es** dans les gestes à adopter vis-à-vis de leurs animaux et sur les termes techniques à utiliser. Une formule à renouveler !

Emeline Guilbot, animatrice au CIVAM de Gâtine

Pratique de l'autopsie par le groupe



Observation au réfractomètre



MIEUX COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT DES MAEC EN NOUVELLE-AQUITAINE ET ANTICIPER LA PROCHAINE PROGRAMMATION

Ces Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) constituent un dispositif contractuel de cinq ans, fondé sur la mise en œuvre d'un cahier des charges précis par les exploitant·es engagé·es. Elles se déclinent au sein de territoires appelés PAEC (projets agroenvironnementaux et climatiques), chacun ciblant un enjeu environnemental spécifique.

Types de MAEC et autorités de gestion

Deux grandes catégories de MAEC sont à distinguer :

- Les MAEC surfaciques, gérées par la DRAAF, concernent les pratiques liées aux parcelles.
- Les MAEC hors-surfaciques (dites forfaitaires), gérées par la Région, incluent notamment la MAEC bas-carbone, l'amélioration du potentiel pollinisateur et la protection des races menacées.

Selon le type des MAEC, les agriculteur·rices engagent l'ensemble de leur exploitation (Mesures systèmes), une ou plusieurs parcelles (Mesures localisées) ou des linéaires (Mesures ponctuelles).

Organisation territoriale par enjeux

La DRAAF identifie cinq grands enjeux environnementaux, chacun associé à des PAEC :

- Élevage et prairies (5 PAEC) ;
- Pastoralisme (4 PAEC) ;
- Biodiversité, incluant Natura 2000, l'outarde canepetière et les zones de marais (38 PAEC) ;
- Eau, pour la quantité et la qualité (29 PAEC) ;
- Zone intermédiaire (1 PAEC sur la zone de l'ex-Poitou-Charentes).

Zoom MAEC Bas Carbone :

Objectif : diminuer son empreinte carbone de 15% en 5 ans

Etapes :

- Réaliser un plan d'actions individualisé
- Être accompagné durant cette démarche
- Bénéficier d'une aide forfaitaire quelle que soit la taille de l'exploitation : 18 000€

Plus d'infos : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr>

Après le premier appel à projets lancé en 2022, 77 PAEC ont été validés en Nouvelle-Aquitaine. Leur périmètre a été conçu conjointement avec les services de l'État et de la Région, puis mis en ligne sous forme cartographique accessible aux opérateurs et agriculteur·rices : <https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/cadre-regional-en-nouvelle-aquitaine-r832.html>.

Enjeux financiers et calendrier

Les enveloppes financières font l'objet d'un pilotage rigoureux : 151 M€ ont été engagés en 2023, puis 51 M€ en 2024, et 50 M€ en 2025. Les opérateurs ont fait remonter des besoins pour la campagne 2026 à hauteur de 78 M€. Ces besoins seront à ajuster selon les enveloppes disponibles. Les fonds finançant ces MAEC proviennent de l'Europe (FEADER), de l'Etat, des Agences de l'Eau. Rien que pour l'Europe, les fonds affectés pour l'ensemble de la programmation étaient de 138,4 M€ et ils sont déjà consommés.

Le fonctionnement annuel s'organise autour de plusieurs étapes clés : dépôt des dossiers PAC du 1er avril au 15 mai, ajustement budgétaire en juin, envoi des diagnostics jusqu'au 15 septembre, instruction à partir d'octobre et paiements débutant en mars de l'année suivante.

Obligations pour les agriculteur·rices

Les exploitant·es engagé·es doivent respecter plusieurs obligations :

- Réalisation d'un diagnostic initial ;
- Participation à une formation MAEC dans les deux premières années ;
- Production de bilans IFT (surfaces engagées et parfois non engagées selon les mesures) ;
- Respect du cahier des charges durant toute la durée du contrat, avec possibilité de déclarations spontanées en cas d'écart.

4 à 5% des agriculteur·rices sont engagé·es dans ces MAEC aujourd'hui.

Perspectives pour les prochaines années

Les prévisions financières montrent une tension durable sur les enveloppes. En 2025, la validation du budget de 50 M€ a pu se faire grâce à des compléments d'enveloppe (FEADER dont conversion à l'agriculture biologique et agence de l'eau Loire-Bretagne). La poursuite du dispositif dépendra des arbitrages ministériels pour 2026 et 2027. Et pour l'après 2027 ? Tout est encore ouvert, la nouvelle mouture de la PAC d'après 2027 n'étant pas encore connue.

Laure Courgeau, directrice du Réseau CIVAM Poitou-Charentes

POURQUOI ET COMMENT ADOPTER LES COUVERTS VÉGÉTAUX ?

Protection de la structure et de la biodiversité des sols, prévention du lessivage des éléments nutritifs et de l'érosion, meilleure résistance aux agressions climatiques, restitution d'azote et de matière organique, effet prophylactique vis à vis de bioagresseurs : **les bienfaits des couverts végétaux sont nombreux !** Encore faut-il savoir quelles espèces choisir, quand et comment les semer, mais aussi de quelle manière les faire cohabiter avec les itinéraires techniques des cultures principales. **Depuis plusieurs années, les agriculteur·rices de vos CIVAM sont accompagné·es par Nicolas Courtois (A&C Agro) à la mise en place et à la maîtrise technique des couverts végétaux en grandes cultures**, grâce à des indications pratiques et à des conseils personnalisés. Focus sur 2 territoires :

Au **CIVAM Seuil du Poitou**, une journée technique a permis de faire le tour des parcelles de 6 fermes, qui présentaient une grande diversité de mélanges. **Le mélange star reste néanmoins le Bacchus**. Créé par Nicolas Courtois et les agriculteur·rices du CIVAM, il est composé de 13% de niger, 15% de phacélie, 35% de lin de printemps, 7% de radis fourrager, 5% de radis chinois et 25% de fenugrec. La pleine dose de semis est préconisée à 15kg/ha. Cette journée a permis aux agriculteur·rices présent·es d'élargir le champs des possibles et de conforter l'intérêt des couverts dans leur itinéraire cultural.

Dans les **CIVAM de la Vienne**, les itinéraires techniques varient en fonction du mode de production (conventionnel, agriculture biologique, travail ou non du sol), du matériel disponible et du type de sol, mais le mélange d'espèces utilisé est le même : le fameux Bacchus. Une belle façon de comparer les résultats et d'échanger sur les pistes d'amélioration. **Le principal levier identifié et discuté durant cette journée a été la période de semis**. Semer en juillet offre suffisamment de chaleur à ce mélange pour qu'il se développe bien avant l'arrivée de l'automne. La biomasse ainsi produite peut varier du simple au quadruple ! Reste à oser semer pendant une période souvent sèche.

Les animateur·rices du Réseau CIVAM Poitou-Charentes

AMÉNAGER SA FERME POUR HÉBERGER LA BIODIVERSITÉ : VERS DES PAYSAGES VIVANTS ET PRODUCTIFS

Les agriculteur·rices participant au projet « Mailer par et pour la biodiversité » du CIVAM Plaines et Marais Mouillés se sont réuni·es le 20 novembre à Coulon. Au programme : restitution des diagnostics agroécologiques de leurs fermes et élaboration d'un plan d'action visant l'implantation de nouvelles infrastructures agroécologiques.

Lancé fin 2024, ce projet a pour objectif de permettre aux agriculteur·rices de mieux connaître la biodiversité locale et de s'engager dans des plans de gestion durables d'Infrastructures Agroécologiques (IAE), à l'échelle de chaque ferme et entre fermes voisines. La démarche croise savoir-faire paysan et interventions de différents partenaires afin d'accompagner cette co-construction. Elle mobilise aussi les citoyen·nes du territoire, favorisant ainsi l'ancrage local et les liens entre agriculteur·rices et habitants.

Lors de la première phase du projet, une intervenante spécialisée en agroécologie, Véronique Sarthou, a formé les agriculteur·rices aux grands principes de fonctionnement des IAE et à leur intérêt dans le cadre d'une protection biologique intégrée des cultures. Elle a ensuite visité chaque ferme engagée dans ce projet collectif et y a réalisé un diagnostic : analyse des pratiques, inventaire des IAE existantes et préconisations d'implantation et d'entretien.

Le projet entre désormais dans sa seconde phase, qui repose sur la mise en œuvre des chantiers par les agriculteur·rices. Concrètement, ce sont des bandes fleuries et enherbées pérennes, des haies, des mares et des nichoirs (pour oiseaux et chauves-souris) qui seront aménagés sur les fermes. À l'aide de cartographies, les agriculteur·rices ont précisé les types, les surfaces et les localisations des futures IAE, qui viendront compléter l'existant dans l'objectif de former des corridors et des habitats favorables à la biodiversité à l'échelle du territoire.

Rendez-vous en février pour lancer la construction des différents modèles de nichoirs, au printemps pour le semis des bandes fleuries et à l'automne 2026 pour planter les nouvelles haies !

Géraldine Angebault, animatrice aux CIVAM du Pays Châtelleraudais et du Pays Montmorillonnais

A gauche : des cartes comme support d'échange pour affiner l'implantation des infrastructures agroécologiques sur les fermes

A droite : les agriculteurs du projet et Véronique Sarthou



TRANSFORMER SES PRODUCTIONS MARAÎCHÈRES : UNE PISTE DE VALORISATION QUI MÉRITE D'ÊTRE ÉTUDIÉE

Envisager une activité de transformation de produits végétaux suppose de connaître les procédés, le matériel et la réglementation associés à cette activité. Pour répondre au besoin de connaissances des maraîcher·es du sud Vienne, une formation théorique de deux jours a eu lieu à Adriers fin octobre.

Les maraîcher·es du Montmorillonnais s'interrogent depuis quelques mois sur **la mise en place d'un atelier de transformation collectif**. Ce projet a émergé suite au rachat du local d'un ancien traiteur par la CUMA Mont-terroir. Ce local, déjà bien équipé, constitue une belle opportunité de laboratoire partagé pour réaliser de la transformation. La première étape de réflexion pour les maraîcher·es constitue inévitablement l'acquisition d'un socle théorique concernant les différentes méthodes de conservation et transformation des fruits et légumes. Le CIVAM a organisé la venue d'une intervenante du CFPPA de Florac, afin de proposer une formation de deux jours sur **la partie théorique et réglementaire de la transformation des produits végétaux**.

Les participant·es ont pu découvrir **les grandes méthodes de conservation des produits végétaux** : séchage, lyophilisation, stérilisation, pasteurisation, congélation, lactofermentation, salage, acidification ; ainsi que l'importance des paramètres à prendre en compte et mesurer : la teneur en eau, le pH, la température, le taux de sucre, l'oxygène et le temps. Ces paramètres conditionnent la gestion du risque microbiologique et également la façon et la durée selon laquelle les produits pourront se conserver.

Les **principales recettes** de divers types de produits réalisés avec des fruits et légumes ont été étudiées ; par exemple : confitures, coulis, jus, nectars, sirops, compotes, fruits en conserve, chutneys, pickles, produits à base d'huile, produits lactofermentés, pâtes et cuirs de fruits, conserves de légumes stérilisées.

Les **différents équipements** permettant de réaliser ces produits transformés ont été présentés et l'intervenante a indiqué les critères à prendre en compte pour bien choisir et utiliser ce type de matériel.

Les **obligations réglementaires** ont également été étudiées, dont l'incontournable formation HACCP, les différents tests à réaliser, ainsi que la rédaction du plan de maîtrise sanitaire.

Ce vaste apprentissage théorique a permis aux participant·es de repartir avec des idées précises de produits à développer. Ils ont exprimé leur **souhait de compléter cette formation par une session pratique** et ont souligné **l'importance de calculer les prix de revient** afin d'évaluer la faisabilité des gammes de produits.

Géraldine Angebault, animatrice aux CIVAM du Pays Châtelleraudais et du Pays Montmorillonnais



Formation sur la transformation de produits végétaux

LE TERRITOIRE DES IRRÉDUCTIBLES PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES

Le petit territoire du Montmorillonnais résiste encore et toujours à l’envahisseur des circuits longs et standardisés. En témoigne la constance avec laquelle il se hisse, depuis trois éditions, aux premières places du concours national des prairies fleuries : une reconnaissance qui n'est pas uniquement un trophée, mais la traduction visible d'un long compagnonnage entre éleveur·euses, paysages et savoir-faire.

Au cœur de cette dynamique, Mont’Plateau occupe une place charnière. De 2021 à 2024, cette trajectoire a été éclairée par une recherche-action d'ampleur : le projet FILTER. Menée par le Réseau CIVAM aux côtés de Commerce Équitable France et de la FNCUMA, avec l'appui scientifique de l’Institut Agro Dijon et de l’IAMM de Montpellier, soutenue par le RMT Alimentation Locale, ce projet représente trois années de travail, étayées par une dizaine d’expériences locales et conclues par un webinaire. Trois années qui laissent néanmoins une question en suspens : **une fois l’accompagnement terminé, comment continuer à améliorer les pratiques ?**

C'est précisément une des réflexions des groupes étudiés dans le cadre de ce projet, et notamment du groupe viande bovine de Mont’plateau. Pour prendre la mesure du chemin parcouru, ils se sont portés candidats aux **Trophées de l’Agroécologie de Nouvelle-Aquitaine** et une mention leur a été décernée ! Le concours national souligne la singularité du travail de ce groupe, à savoir la **création d'une micro-filière qui assume sa dimension expérimentale**.

Son originalité tient d'abord à son cahier des charges, qui articule les trois piliers classiques de l’agroécologie (environnemental, social et économique). L’ouverture vers l’extérieur, favorisée par le projet FILTER, a permis la circulation d’idées, des comparaisons fécondes et des ajustements sans cesse renouvelés. La solidarité se matérialise dans le partenariat avec la MJC, où la filière trouve un prolongement : un espace de lien, de dignité et de réciprocité.

La force du groupe réside sans doute dans cette modestie active : **peu nombreux, ses membres demeurent capables de maintenir une dynamique collective où chacun·e devient le·la garant·e du projet commun**. Avec des outils de production, de transformation et de commercialisation pensés à leur mesure, et des alliances tissées avec soin, il·elles contribuent aujourd’hui à la relocalisation du système alimentaire du Montmorillonnais.

Le projet FILTER, en rendant lisibles les mécanismes internes de la filière de l’amont à l’aval, a offert un regard englobant, permettant de voir à la fois les leviers et les forces sur lesquelles s’appuyer. **De quoi continuer à avancer, ensemble, dans une direction partagée vers des campagnes de plus en plus vivantes !**

Elsa Favriou-Martineau, animatrice aux CIVAM du Pays Montmorillonnais, du Pays Châtelleraudais et Mont’Plateau



Crédit photo : CIVAM de la Vienne

Livraison de produits via Mont’plateau

LA FERME DU GAEC DU SALBOIRE : UN POTENTIEL RICHE SUR DES TERRES DE GÂTINE

Joseph et Anaïs se sont installé·es en janvier 2025. Il·elles ont acheté la maison au milieu de la ferme à Beaulieu-sous-Parthenay et sont locataires des terres, avec un parcellaire groupé autour des bâtiments. Au moment de leur installation, les clôtures étaient en bon état et les bâtiments fonctionnels. Les seuls travaux réalisés depuis janvier ont été l'installation de tuyaux d'eau pour l'abreuvement.

La reprise s'est bien passée. Le transmetteur de la ferme aide pour des travaux ponctuels, ce qui permet aux repreneur·euses de continuer à affiner leur connaissance de l'outil de travail.

La ferme élève actuellement **40 vaches et 40 veaux sur 90ha**, et est en conversion bio. 40 vaches ont été achetées dans le Cantal et 20 génisses en Vendée. Le chargement est de 0,8 UGB/ha, mais le couple souhaiterait monter le chargement à 1 UGB/ha dans les prochains mois ou années. Cela dépendra des stocks de foin disponibles.

Leur choix s'est porté sur l'**Angus**, car c'est une race qui prend facilement du gras et qui vêle à 2 ans. Les vêlages sont groupés en avril et il n'y a qu'un seul lot sur la ferme. Cette année, il y a eu 1 vache vide sur 40 et 1 veau mort sur 39 vêlages, car né dans un fossé. Joseph et Anaïs utilisent la méthode de castration à l'élastique à la naissance. Un animal de 3 ans peut faire 300 kg de carcasse.

Les animaux sont **vendus à un acheteur et au marché au cadran**. Joseph et Anaïs se focalisent sur la production et non sur la vente de leurs animaux. Les prix de vente des animaux peuvent être très fluctuants.

Côté alimentation, **de nombreuses prairies sont naturelles** et certaines n'ont jamais été labourées. La rivière de la Vonne passe en bas de plusieurs parcelles. Les prairies peuvent produire **17 bottes/ha de foin d'une superbe qualité** et peuvent en plus être pâturées. A partir

de novembre, certaines parcelles ne portent plus suffisamment. La ferme possède actuellement du stock pour 1 an, l'année 2025 ayant été très bonne pour la production d'herbe.

Joseph et Anaïs ont tout récemment rejoint **le groupe élevage du CIVAM de Gâtine** et ont déjà accueilli une rencontre du groupe sur leur ferme : bienvenue !

Emeline Guilbot, animatrice au CIVAM de Gâtine



Troupeau au pâturage

RDV de l'herbe du CIVAM de Gâtine

LANCEMENT DE LA FORMATION « ENTREPRENDRE EN AGRICULTURE PAYSANNE » DANS LE POITOU-CHARENTES !

L'ADEAR Terre-Mer ouvre les inscriptions pour “Entreprendre en Agriculture Paysanne”, une formation certifiante de 11 mois pour construire un projet d'installation solide et réaliste en Poitou-Charentes.

Avec 70% du temps en stage sur 1 à 3 fermes, **vous vivez pleinement une année agricole, affinez vos choix et gagnez en compétences techniques et humaines avec les paysan·nes qui vous accueillent.** Les 24 journées de formation collective permettent de maîtriser les bases économiques, juridiques et stratégiques d'une installation paysanne durable.

Chaque stagiaire bénéficie d'un accompagnement individualisé, d'un suivi régulier en ferme et de temps pour dimensionner et structurer son projet. C'est également l'occasion de **développer son réseau professionnel sur la zone d'installation.**

Financée par la Région, la formation est certifiante et peut ouvrir droit à une indemnisation en fonction de la situation personnelle du·de la stagiaire (demandeur d'emploi, bénéficiaire RSA, etc.). **Début de la session : 2 février 2026 – Possibilité de s'inscrire sur la liste d'attente !**

Pour toute question, vous pouvez contacter Frédérique Chartier, animatrice ADEAR Terre-Mer : 06-66-51-35-10 / eadapadearterremer@gmail.com

Frédérique Chartier, coordinatrice-animateuse EAP ADEAR Terre-Mer

RETOUR SUR LES ASSISES FERMIÈRES

Les Assises Fermières, portées par les producteur·rices fermier·es et leurs groupements, se sont tenues à Bordeaux mardi 27 octobre 2025.

Une cinquantaine de participant·es : de tous les horizons de la Nouvelle-Aquitaine, producteur·rices, groupes de producteur·rices, réseau consulaire et associations de développement prenant en main les questions de transformation, commercialisation, installation et transmission.

Un vif intérêt pour préciser la notion de produits fermiers et producteur·rices fermier·es, pour se reconnaître et se fédérer, d'une part, pour mieux s'identifier et faire connaître des consommateur·rices d'autre part.

La prise de conscience de la place des producteur·rices fermier·es dans l'agriculture régionale : 21 % des producteur·rices pratiquent la vente directe. 40 % des installations intègrent cette dimension à leur projet. Elle est riche en emploi. Des travaux de recherche, coordonnés à l'échelle régionale permettront de mieux connaître l'agriculture fermière.

Groupe de producteur·rices fermier·es, quel que soit votre objet, organisme de recherche, développement enseignement qui travaillez à l'essor de la production fermière, **prenez contact avec l'AFIPAR pour intégrer le réseau Fermiers de Nouvelle-Aquitaine et participer à ses travaux dès cette fin 2025 !**

Contacts :

Marion Saulnier, marion.saulnier@afipar.org, 07 88 98 14 70

Laurence Rouher, laurence.rouher@afipar.org, 06 38 74 21 13

Laurence Rouher, Animatrice - Formatrice, Pôle circuits courts, AFIPaR

RÉSEAU CIVAM

POITOU-CHARENTES

12 bis rue Saint Pierre
Centre Saint-Joseph
79500 MELLE

<https://www.civam.org/reseau-civam-poitou-charentes/>

Nos partenaires :



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR



Action de la Stratégie Ecophyto 2030 pilotée par les ministères chargés de l'Agriculture, de l'Environnement, de la Santé et de la Recherche, avec le soutien financier de l'Office français de la biodiversité



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions suivante :
ACTIONS DE FORMATION



Avec le soutien financier de :



Élaboré dans le cadre de l'action Terre à Terre : Échanges d'expériences 2025, avec le soutien financier du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, dans le cadre du soutien aux actions de développement de l'agriculture biologique en Nouvelle-Aquitaine (mesure 78.01.01)

